

legitime Maître & Souverain, de la même maniere qu'ils ont reconnu les precedens Rois d'Espagne, & de lui prêter pour cet effet le serment de fidelité accoutumé. S. M. I. ayant très expressement chargé S. A. le Prince Eugene de Savoye de faire sçavoir ses intentions & ses ordres ausdites Villes, Provinces & Communautéz, Feudataires, Sujets & Habitans, afin qu'ils puissent y obéir sans aucune difficulté. Veut Sa M. & entend que le tout soit exécuté dans les formes; & qu'immediatement après les Commissaires de part & d'autre traitent de tout ce qui sera juste & raisonnable pour le maintien des droits & prérogatives des deux côtez, & de ceux qui resteront à cet Etat. Donné à Milan le 23. Fevrier 1707. Signé, EUGENE DE SAVOYE.

VII. Enfin nous voyons l'accomplissement de la Prophetie de Mr. le Duc de Savoye, si l'on peut donner le nom de *Prophetie*, à ce que ce Prince dit au Marquis de St. Thomas, son premier Ministre & son Favori, lors qu'il aprit la mort du feu Roi d'Espagne Charles II. *Voici, Marquis, dit-il, une conjoncture bien favorable pour procurer de grands avantages à ma Maison.*

* En effet ce Prince a fort bien sçu profiter des alliances contraires & opposées qu'il a signées en très peu de tems avec la Couronne de France, & avec les Puissances qui lui ont déclaré la guerre; d'un côté il a marié ses deux filles sans dote, & les a placées sur les deux premiers Trônes hereditaires de l'Europe; après les avoir si

Le Duc de Savoye tire avantage de toutes ses alliances.

A a 2 bien

* Voyez *intrigues secretes du Duc de Savoye* page 6.